

Le lundi 2 juin 2008 - le deux juin deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle de Formation de la Mairie de Bazancourt, sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de :

Monsieur Eric PINIARDKI, excusé, suppléé par Monsieur Gérard PARGNY,
Monsieur Laurent MARECHEAU, excusé,

Madame Catherine CANTON est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

N° 475

*Aménagement du parc d'activités économiques "Sohettes/Val des Bois"
Analyse des conditions d'éligibilité aux fonds européens*

Monsieur KERHARO présente à l'assemblée Monsieur LAMARQUE du "Cabinet INITIALITE" qui a été recruté pour mener une étude sur l'éligibilité aux fonds européens du projet d'aménagement du parc d'activités économiques « Sohettes/Val des Bois ».

Monsieur LAMARQUE, par le biais de supports graphiques, présente à l'assemblée les différents axes développés par la Commission Européenne.

Il rappelle tout d'abord le contexte lié au pôle de compétitivité "Industries et Agro ressources".

Le projet de pôle de compétitivité "Industries et Agro ressources" rassemble les acteurs de la recherche, de l'enseignement et de l'industrie en Champagne Ardenne et Picardie autour d'un axe commun : la valorisation complète de la plante.

Quatre domaines d'action ont été définis pour atteindre cet objectif :

- ✓ les bioénergies
- ✓ les biomatériaux
- ✓ les biomolécules
- ✓ les ingrédients alimentaires

La stratégie du pôle est de réunir toutes les compétences et les technologies d'extraction, de transformation et de formulation des composants de la biomasse pour maîtriser toutes les étapes, depuis le laboratoire jusqu'au développement industriel.

Il s'agit d'un projet ambitieux de dimension européenne qui s'inscrit véritablement dans une logique de développement durable.

La finalité du pôle Industries et Agro ressources est de devenir d'ici **2015 la référence européenne de valorisation non alimentaire des agro ressources.**

Les Communautés de Communes de la Vallée de la Suipe et de la Plaine de Bourgogne ont décidé, pour conforter et accompagner le développement du pôle de compétitivité à vocation mondiale "industries et agro ressources" de réaliser à proximité immédiate du complexe industriel de Bazancourt, un parc d'activité composé :

- ✓ d'un parc tertiaire dit "des Sohettes" de type Technopole dont la vocation est d'accueillir des centres de recherche, des écoles supérieures d'agronomie, des laboratoires et des pépinières d'entreprises sur une surface disponible constructible de 35 ha.
- ✓ d'un pôle "Services aux entreprises " et aux activités de soutien au pôle Industries et agro ressources dit "Val des Bois" à vocation plus logistique, services aux entreprises, middle tech et commerces dont la surface disponible constructible est de 114 ha.

Puis, il rappelle ensuite la question de l'éligibilité du projet aux fonds européens.

Le constat :

Le projet de pôle de compétitivité "Industries et agro ressources" qui sera conduit dans une logique Partenariat Public Privé a pour principaux objectifs :

- ✓ **d'accroître le potentiel de recherche/développement au niveau européen**
- *objectif : innovation/compétitivité*
- ✓ **d'agir très concrètement pour le développement et l'utilisation d'énergies renouvelables (technologies alternatives)**
- *objectif : développement durable*
- ✓ **de créer une nouvelle dynamique de création d'emplois hautement qualifiés**
- *objectif : investissement capital humain, formation*

Ces objectifs (qui restent à quantifier) répondent précisément aux principales orientations stratégiques communautaires en matière de cohésion économique, sociale et territoriale telles qu'adoptées par le Conseil de l'Union Européenne le 5 octobre 2006. Ainsi les financements européens pour la période 2007/2013 seront prioritairement affectés aux projets qui favorisent la recherche et l'innovation, qui contribuent aux objectifs de développement durable et stimulent les synergies entre développement économique, social et environnemental.

Par ailleurs, la stratégie de Lisbonne renouvelée souligne le rôle fondamental de l'environnement dans la croissance, la compétitivité et l'emploi.

L'objectif de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe est, compte tenu de la dimension européenne du pôle de compétitivité et de sa contribution effective aux objectifs stratégiques communautaires adoptés par le Conseil de l'Union Européenne, **de mobiliser activement les cofinancements et prêts proposés par la Commission Européenne.**

A ce stade d'avancement du projet, il est difficile de préjuger des conditions d'éligibilité des dépenses programmées, cependant, il est utile de rappeler les principaux outils de l'Union Européenne susceptibles de financer ce projet. Ces premières indications ont pour but d'évaluer la part des fonds européens à affecter au plan de financement prévisionnel du projet.

Les cofinancements européens possibles

Objectif "compétitivité régionale et emploi" (fonds structurels 2007/2013) :

Le projet de développement du pôle de compétitivité agro ressources dont une partie est sur Bazancourt et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe répond aux objectifs de la Commission européenne :

- ✓ **renforcer l'attractivité régionale et sa compétitivité**
- ✓ **anticiper les changements économiques par l'innovation**
- ✓ **augmenter le nombre et la qualité des emplois**

Les axes stratégiques prioritaires du Programme Opérationnel sont compatibles avec le projet

AXE 1 :

Consolider et développer les liens entre recherche, innovation et entreprises

Objectifs généraux :

- *conforter les opportunités majeures notamment Industries et agro ressources*

- *appréhender au sens large l'innovation qui intègre les champs économiques (management, commercialisation, mise en réseau, approche territoriale,...) et surtout la mise en place des conditions favorables à leur émergence.*
Remarque 1 : cette précision pourrait autoriser l'éligibilité des travaux d'infrastructures : accès, bâtiments,...
- *favoriser les projets à fort impact environnemental (appel à projets spécifiques)*
Remarque 2 : éligibilité FEDER des travaux de construction et équipements des laboratoires de recherche sous maîtrise d'ouvrage public.
- *soutenir la recherche sous maîtrise d'œuvre privée et financer l'innovation (aide à la création d'entreprise)*

"Encourager et valoriser les grands projets en particulier agro ressources/agro industries"

FEDER (FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL)

- ✓ Soutien à la Recherche et Développement, à l'innovation dans les entreprises
- ✓ Aides à l'investissement immatériel
- ✓ Aides à l'attractivité des laboratoires
- ✓ Mobilisation des fonds Européens complémentaires au titre des appels à projets communautaires.

Le pôle de compétitivité Industries et agro ressources est identifié comme bénéficiaire direct de ces aides communautaires.

FEADER : (FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL)

Dans le cadre du soutien aux Industries agro alimentaires, le FEADER peut financer

- ✓ des aides à l'investissement matériel des entreprises
- ✓ des aides à l'investissement immatériel

FSE : (FONDS SOCIAL EUROPEEN)

Besoin particulier identifié pour l'adaptation des compétences des salariés des agro industries

A valoriser dans des dossiers de demande de cofinancements FEDER :

- les projets d'aménagement des zones d'activités des Sohettes et Val des Bois
- l'impact environnemental de la démarche

En effet, les projets relevant ou contribuant à la valorisation non alimentaire des agro ressources trouvent naturellement des applications ayant un impact direct dans les problématiques de développement durable ; l'impact environnemental favorable d'un projet renforce les conditions d'éligibilité des projets.

Stimuler la Recherche et Développement au profit des entreprises

Action Régionale focalisée sur les "Technologies clés" en lien avec les besoins des principales filières industrielles régionales, dont le pôle Industries et agro ressources.

Il s'agit de renforcer l'adéquation de la recherche publique régionale avec les besoins des filières économiques régionales.

→ Appui aux projets de recherche collaborative associant les entreprises régionales, le tissu régional des PME et les laboratoires ou centres de recherche en particulier dans le secteur de la valorisation industrielle des agro ressources.

Le pôle de compétitivité Industries et agro ressources est identifié comme un acteur fédérateur qui contribue à faire émerger les projets au travers :

- ✓ des bénéficiaires directs : entreprises régionales, PME, laboratoires de recherche
- ✓ d'une coordination avec d'autres programmes Européens.

Renforcer l'innovation dans les entreprises

- Accroître le développement de programmes générateurs de créations d'entreprises performants et de croissance rapide.
- Partager le risque lié à l'innovation
- Accompagner les PME à tous les stades de leur développement : création, recherche investisseurs, collaboration avec les laboratoires, collectivités locales,...

Bénéficiaires directs :

Entreprises régionales < 2000 salariés

Actions éligibles : en lien avec le pôle Industries et agro ressources et le projet "Bazancourt"

Aides à la création d'entreprises en lien avec les pépinières, technopoles,...

Favoriser les missions de succès des activités de Recherche et d'Innovation

Suivant l'exemple du secteur des valorisations industrielles des agro ressources :

- Favoriser le partenariat entre financeurs publics, structure d'appui à l'ingénierie de projets, milieux professionnels,...
- Accompagner les porteurs de projets (montage, rédaction, recherche de financement,...)
- Soutenir la communication de projet
- Renforcer l'ingénierie de projets de recherche

Bénéficiaires directs : le tissu des PME et les animateurs des actions collectives

Remarque : démarche en cours d'élaboration d'une stratégie régionale de l'innovation permettant de mieux cerner les besoins des entreprises et les dispositifs de soutien à l'innovation.

AXE 2 :

Améliorer la performance des entreprises et soutenir l'entrepreneuriat

Objectifs :

- capter les projets industriels, logistiques ou de services fortement créateurs d'emplois et offrir aux PME régionales la possibilité de se développer.
- Les "Parcs d'Activités de Référence" (PAR) et les zones dédiées au pôle agro ressources constituent des atouts régionaux à développer.

Renforcer la performance collective des entreprises et contribuer à la revitalisation du tissu économique régional

→ renforcer la structuration des principales filières économiques régionales dont la filière agro ressources qui établira un contrat d'objectifs triennal dont la finalité est d'impulser, coordonner, valoriser les actions des acteurs regroupés en partenariat.

Gestionnaire :
Préfecture de Région

Bénéficiaires :
Organismes qui fédèrent les filières régionales constituées et le PME.

Actions éligibles :

- ✓ Aide à la structuration de la filière agro ressources
- ✓ Dépenses d'ingénierie des organismes fédérateurs (ex pôle, ...)
- ✓ Développement de projets collectifs (formation/recherche)
- ✓ Création de centres de compétences.

Développer et renforcer les démarches d'entrepreneuriat

Assurer l'émergence de nouvelles entreprises par l'accompagnement, le renforcement des services mutualisés liés à l'accueil, le suivi des créateurs d'entreprises.

Contribuer au développement et à l'adaptation des outils financiers aux besoins des créateurs et des PME.

Développer une offre immobilière dédiée à la création d'entreprises et de nouvelles activités.

Gestionnaire :
Conseil Régional

Bénéficiaires :
PME, TPE via les collectivités territoriales concernées

Actions éligibles

- ❖ Développer les structures d'accueil pour l'implantation et la création d'entreprises
- ❖ favoriser l'émergence de nouvelles entreprises ou leur croissance en mettant en place une offre d'accueil adaptée à leurs besoins (pépinières, zones d'activités nouvelles,...)

Seront en particulier encouragées les offres s'adressant aux entreprises jouissant d'un fort potentiel d'innovation et de création d'emploi.

La mise en place du pôle de compétitivité "Industries et agro ressources" doit s'accompagner après expertise, de la pertinence des projets considérés, d'une offre de qualité (immobilier, soutien logistique,...) et adaptée à cette thématique porteuse.

- ❖ Soutenir une ingénierie financière adaptée :

Pour favoriser l'accès des PME/TPE en phase d'amorçage au financement en particulier autour du pôle de compétitivité Industries et agro ressources.

Renforcer l'attractivité économique régionale

Assurer une offre foncière et immobilière de qualité intégrant les enjeux de développement durable, les TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION dans les zones d'intérêt économique prioritaires.

Gestionnaire/organismes relais :
Agence Régionale de développement économique

Bénéficiaires directs :
Maîtres d'ouvrage des zones d'activités ciblées, collectivités locales, ...

Actions éligibles :

- ✓ Créer une offre foncière nouvelle ciblée autour du pôle industries et agro ressources
- ✓ Accompagner la création de deux zones d'activités à très fort potentiel en lien direct avec le développement du pôle de compétitivité industries et agro ressources
- ✓ Soutenir de façon exceptionnelle l'implantation d'entreprises au travers d'aides inscrites dans le dispositif national du PROGRAMME D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES. Seules les entreprises créées en lien avec le pôle de compétitivité Industries et agro ressources et autour de projets économiques structurels sont éligibles.
- ✓ Favoriser la mise en place de réseaux d'accès à très haut débit
- ✓ Soutenir les actions proactives d'animation/promotion des zones d'activités.

AXE 3 : **Améliorer l'environnement**

Ce 3^{ème} axe prioritaire est susceptible de favoriser l'éligibilité de certaines dépenses relatives aux travaux d'assainissement, construction HQE,... dès lors qu'ils présenteront un caractère innovant en terme de protection de l'environnement (réduction des risques de pollution, caractère transférable du projet, production d'énergie renouvelable, réduction de la consommation d'énergie dans le processus industriel...)

Valoriser l'environnement et promouvoir le développement durable

Le projet de création de zones d'activités économiques sur le site industriel de Bazancourt, en confortant le pôle agro ressources, contribue aux objectifs stratégiques de cet axe de manière indirecte.

En effet, les projets relevant de la valorisation non alimentaires des agro ressources et la recherche y trouvent naturellement des applications ayant un impact direct sur les problématiques de développement durable avec l'étude des biocarburants par exemple...

Cependant les actions éligibles référencées dans le cadre de l'axe 3 ne concernant pas les travaux d'aménagement et d'équipement de zones d'activités.

Encourager et soutenir les démarches organisées de développement durable (Territoires et PME).

Actions éligibles, études à caractère collectif visant à organiser voire à créer un réseau de collecte et de traitement optimisé d'une catégorie de déchets.
Actions de mise en place de technologies propres.
Actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique...

AXE 4 : **Renforcer la cohésion territoriale et l'accessibilité**

La problématique territoriale régionale telle que présentée dans le Programme Opérationnel cite le pôle de compétitivité agro ressources comme exemple de concentration des efforts d'investissements public et privé réalisés ces dernières années et comme lieu stratégique d'action du contrat de projet ETAT/REGION pour la période 2008/2013.

Les aides programmées au titre de cet axe sont susceptibles de soutenir :

- ✓ des actions liées aux services urbains à développer pour les salariés des entreprises de la nouvelle zone d'activité économique et pour les nouveaux résidents en particulier.
- ✓ offre de services, plans de déplacements, études d'aménagements, aides à l'ingénierie projet.

L'éligibilité de ces actions est soumise aux appels à projet ETAT/REGION.

Quelques autres opportunités de cofinancements européens dans le cadre des appels à projets de la Commission Européenne (à titre indicatif : non exhaustif).

- **L'objectif 3 : coopération territoriale européenne**

- **renforcer la coopération au niveau transfrontalier par des initiatives régionales conjointes**

A ce titre, le pôle de compétitivité intègre la labellisation avec la Région Picardie d'un centre National de Recherche Technologique représenté en Champagne Ardenne par l'Association Europ'Agro (logique interrégionale) et associe la Wallonie : logique transfrontalière qui soutient également côté belge la recherche et l'investissement industriel. Ce partenariat transfrontalier ouvre des perspectives intéressantes pour mobiliser les fonds européens au titre de l'objectif 3A.

- **coopérer avec les autres régions rurales en Europe qui investissent dans les bioénergies**

Cette démarche permettrait outre des échanges de savoir faire, de mobiliser utilement les fonds objectif 3B (coopération transnationale);

- **Le 7^{ème} Programme Cadre de Recherche et Développement (PRCD)**

- **de nombreuses opportunités offertes dans le cadre des aides européennes à l'innovation : en particulier le 7^{ème} Programme Cadre de Recherche et Développement doté de 10 milliard d'euros pour la période 2007/2013.**

Priorité aux projets ciblés qui feront émerger de nouvelles connaissances scientifiques dans un domaine précis et aux projets intégrés destinés à financer des programmes lourds (20 millions d'euros en moyenne).

De façon pragmatique, il conviendra d'avoir une vision globale de notre dossier pour établir un projet en cohérence avec la politique européenne.

C'est à ce prix que nous pourrions obtenir des fonds sur ce dossier dont le morcellement devra être évité. Pour cela, il conviendra de s'entourer des compétences nécessaires à la rédaction des documents réclamés par la Commission Européenne dans le cadre des dossiers de subventionnement.

Monsieur KERHARO rappelle à l'assemblée qu'il conviendra à un moment donné de se prendre en main sans pour cela ignorer les partenariats possibles.

L'initiative nous appartient !

Monsieur LAMARQUE répond aux différentes questions de l'assemblée.

Enfin, Monsieur KERHARO remercie Monsieur LAMARQUE de son intervention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE de ces informations.

N° 476
Halte ferroviaire de Bazancourt
Point sur le dossier

Monsieur KERHARO présente à l'assemblée le planning de l'opération et précise que la halte ferroviaire sera ouverte au public dès le 1^{er} septembre 2008.

Présentation est également faite des horaires (annexe 1) et des tarifications pratiquées par la S.N.C.F. (annexe 2) à compter du 1^{er} juillet 2008.

Concernant les lycéens, une étude est en cours auprès du Conseil Général pour la mise en place d'un service par autocar rabattant vers la gare de Bazancourt au départ des communes d' Heutrégiville, Warmeriville, Isles sur Suipe et Boulton sur Suipe (hors lycée Colbert).

Pour les communes d'Auménancourt et de Saint Etienne sur Suipe un car devrait toujours assurer le service à destination du lycée Colbert à Reims.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE de ces informations.

N° 477

Avenants n° 1 au Marché de travaux concernant la crèche communautaire à Boulton sur Suipe. (28 pour)

Monsieur le Président présente à l'assemblée les projets concernant les travaux de la crèche communautaire à Boulton sur Suipe, à savoir :

LOT 2

Gros œuvre : Entreprise MPC

Objet de l'avenant :

Mur mitoyen

Montant du marché initial + Avenant n°1	349 147,30 € HT
Travaux supplémentaires (avenant n° 2)	2 505,50 € HT
Nouveau montant	351 652,80 € HT (+ 2,96%)

LOT 7

Menuiseries intérieures : Entreprise CARI

Objet de l'avenant :

Menuiserie des placards, du plan du change, des meubles casiers, occulus et séparateurs d'urinoirs

Montant du marché initial	42 374,11 € HT
Montant de l'avenant n°1	- 3 510,34 € HT
Nouveau montant	38 863,77 € HT (-8,28%)

LOT 8

Doublage : Entreprise BULCOURT - AUBRY

Objet de l'avenant :

Pose de feuilles hydrofuges

Montant du marché initial + Avenant n°1	19 290,00 € HT
Travaux supplémentaires (avenant n° 2)	1 771,00 € HT
Nouveau montant	21 061,00 € HT (+ 11,34%)

Avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 mai 2008

LOT 10

Plomberie : Entreprise TARDIVEAU

Objet de l'avenant :

Cession du fonds de commerce de l'entreprise TARDIVEAU Michel à la SARL TARDIVEAU représentée par Monsieur LEBORGNE Eric

LOT 13

Carrelages faïences : Entreprise LECOQ

Objet de l'avenant :

Pose et fourniture d'un carrelage série 2 dans l'atelier et le local de propreté

Montant du marché initial	19 548,40 € HT
Montant de l'avenant n°1	308,00 € HT
Nouveau montant	19 856,40 € HT (+ 1,57 %)

LOT 14

Sols souples : Entreprise SIONNEAU

Objet de l'avenant

Remplacement du revêtement de sols marmoleum par un revêtement PVC SARLON TRAFIC classement U4P3 afin d'améliorer le confort des enfants

Montant du marché initial	8 456,91 € HT
Montant de l'avenant n°1	2 329,00 € HT
Nouveau montant	10 785,91 € HT (+ 27,54 %)

Avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 mai 2008.

LOT 15

Peinture : Entreprise TURQUIN

Objet de l'avenant

Transfert du marché

Cession du fonds de commerce de la SARL TURQUIN à Monsieur LEONARD Guy, nouveau gérant de la SARL Société Nouvelle des établissements TURQUIN

Total des 6 avenants : + 3 403,16 € HT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

APPROUVE les dits avenants aux marchés de travaux concernant la crèche communautaire à Boulton sur Suipe tels que définis ci-dessus.

AUTORISE le Président à intervenir pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

N° 478

Compte rendu de la commission "Patrimoine"

Monsieur Patrice MOUSEL Vice - Président en charge de la commission "Patrimoine" dresse le compte rendu de la commission qui s'est tenue le 29 mai 2008.

Il rappelle les surfaces et les coûts estimatifs liés à cette opération à savoir :

POLE HARMEL

Surfaces bâties

✓ Ecole maternelle	1 293m ²
✓ Ecole élémentaire	1 943m ²
✓ Restauration scolaire	240m ²
✓ Plateau EPS	<u>pour information</u>
✓	3 476m ²

POLE SPORTIF A ISLES SUR SUIPPE

Surfaces bâties

✓ Gymnase	1 150m ²
✓ Salle d'arts martiaux	154m ²
✓ Locaux communs	<u>400m²</u>
	1 704 m ²

TOTAL DES SURFACES **5 180m²**

Quelques ajustements ont été sollicités auprès de l'assistant à la maîtrise d'ouvrage notamment sur le Pôle HARMEL (+ 35m²).

Le coût estimatif de l'opération est chiffré à 10,355 M € H.T. soit 12, 384 M € TTC.

Une tranche conditionnelle pour l'aménagement du parvis situé devant le groupe scolaire sur le site HARMEL est estimée à 1,818 M € H.T soit 2,175 M € TTC.

Une demande a été également formulée en commission pour chiffrer la possibilité pour le gymnase d'inclure une bande d'environ 10 m de large (+ 440m²) afin d'accueillir le public pour les manifestations sportives, ce qui induit une augmentation de l'estimation.

Considérant ces différents éléments, il est proposé au Conseil communautaire de valider l'opération à soumettre au concours d'architectes comme suit :

SOLUTION DE BASE

SITE HARMEL

- ✓ *Groupe scolaire maternelle et élémentaire*
- ✓ *Restauration scolaire*
- ✓ *Plateau EPS*

SITE SPORTIF A ISLES SUR SUIPPE

- ✓ *Gymnase base 44 x 22 + locaux nécessaires à son fonctionnement.*

TRANCHES CONDITIONNELLES

N° 1 SITE HARMEL

- ✓ *Parvis situé devant l'établissement.*

N° 2 SITE SPORTIF A ISLES SUR SUIPPE

- ✓ *Salle d'arts martiaux et ses annexes.*

N° 3 SITE SPORTIF A ISLES SUR SUIPPE

- ✓ *Extension du gymnase pour l'accueil du public sur une largeur de 10 m supplémentaires sur toute la longueur du bâtiment.*

Monsieur KERHARO et Monsieur RIFFE rappellent à l'assemblée que cette opération vu son coût estimatif très important risque d'entamer fortement notre marge d'autofinancement pour l'avenir par rapport à d'autres projets notamment de développement économique et travaux à réaliser dans certaines des écoles du secteur Ouest de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe.

Il convient donc de bien réfléchir quant au bon dimensionnement de l'opération.

Il sera prochainement demandé à l'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage de prendre en compte ces éléments afin de rechercher d'éventuelles économies de 10 à 15% sur l'estimatif actuel.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VALIDE cette demande qui sera porté à la connaissance de l'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage.

N° 479

*Construction d'un pôle scolaire, sportif et de services sur le secteur Est de la Communauté de
Communes de la Vallée de la Suippe
Composition du Jury
(article 24 du Code des Marchés Publics)
(28 pour)*

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 22-1, 24, 70 et 74 du Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n° 473 du Conseil Communautaire en date du 25 avril 2008 autorisant le lancement des procédures réglementaires relatives à la construction d'un pôle scolaire, sportif et de services sur le secteur Est de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe.

Vu la délibération n° 468 en date du 25 avril 2008 arrêtant la composition de la Commission d'Appel d'Offres,

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE

D'ARRETER ainsi qu'il suit la composition du jury qui sera appelé à formuler son avis sur les 4 candidats retenus dans le cadre du concours organisé en vue de la passation du marché de Maîtrise d'œuvre.

- 1- COLLEGE MAITRE DE L'OUVRAGE
PRESIDENT: Monsieur Yannick KERHARO

TITULAIRES

Monsieur Patrice MOUSEL
Monsieur Guy RIFFE
Monsieur Claude VIGNON

SUPPLEANTS

Monsieur Max BOIRAME
Monsieur Franck GUREGHIAN
Monsieur Hervé RENAULT

- 2 - PERSONNES QUALIFIEES
(1/3) de Maîtres d'œuvre)

- Monsieur Gérard BATALLA Architecte, 7 rue du Général Leclerc 51700 PORT A BINSON.
- Monsieur Yves CARDOT Architecte, 75 route de Louvois SAINT MARTIN SUR LE PRE Boîte Postale 32 51005 CHALONS EN CHAMPAGNE Cédex.

- 3 AUTRES PARTICIPANTS

Monsieur le receveur communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe.

N° 480
**Construction d'un pôle scolaire, sportif et de services sur le secteur Est de la Communauté de
Communes de la Vallée de la Suiippe**
Indemnisation des architectes membres du Jury de Concours
(28 pour

Vu le Code des Marchés,

Vu la délibération n° 473 du Conseil Communautaire en date du 25 avril 2008 autorisant le lancement des procédures réglementaires relatives à la construction d'un pôle scolaire, sportif et de services sur le secteur Est de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suiippe,

Vu la délibération n° 479 en date du 2 juin 2008 arrêtant la composition du jury retenu dans le cadre du concours d'architectes organisé en vue de la passation du marché de Maîtrise d'œuvre,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités d'indemnisation des architectes qui participeront au jury de concours,

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE de fixer l'indemnité à :

- Frais kilométriques :
sur la base du barème du Bulletin Officiel des Impôts,
- Indemnités journalières :
75 € TTC/heure de présence au jury.

N° 481
Compte rendu de la commission "Développement Economique"
(28 pour)

Monsieur Guy RIFFE Vice - Président en charge du développement économique dresse le compte rendu de la commission qui s'est tenue le 19 mai 2008.

A cette occasion, la commission a étudié le cahier des charges de l'étude commerciale à mener sur l'ensemble du territoire communautaire pour :

- réaliser un état des lieux,
- élaborer une démarche prospective à 5 ans,
- mettre au point une stratégie de développement commercial.

Le dossier est aujourd'hui prêt pour le lancement en procédure MAPA avec retour des offres pour le 4 juillet 2008.

Les critères retenus pour faire le choix sont pour :

- 45% la valeur technique de l'offre,
- 45 % le prix,
- 10 % les délais.

La commission propose de lancer une 4^{ème} tranche de viabilisation de la zone d'activités du Val des Bois comprenant :

- Une extension vers le sud en prolongement de la 3^{ème} tranche pour l'accueil d'activités artisanales d'une surface d'environ 4 hectares,
- Un secteur commercial vers l'Est situé le long du RD 20 permettant d'accueillir les activités commerciales dès que l'étude commerciale aura été réalisée.

De même, il conviendra d'intégrer dans cette tranche la réalisation d'un équipement de sécurité de type rond point pour permettre un meilleur accès à ce secteur en développement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

APPROUVE cette démarche et décide du lancement de la 4^{ème} tranche dans les conditions proposées par la Commission.

N° 482
Installation classée soumise à autorisation
GRT GAZ Région Nord Est
(28 pour

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée d'un courrier reçu de Monsieur le Préfet de la Marne, adressant en communication et pour avis un exemplaire du dossier présenté par la GRT GAZ Région Nord Est Centre d'Ingénierie, Agence de Nancy, pour la construction et l'exploitation du poste de détente et de livraison de la distribution publique de gaz à Bazancourt et de la canalisation DN 150 de raccordement à Cristanol.

Après en avoir débattu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

EMET un avis favorable sur ce dossier.

N° 483
Informations diverses

Le Conseil communautaire est informé des points suivants

Rapport d'activités de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe

Le rapport d'activités 2007 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe ayant été établi conformément à la réglementation, il sera prochainement envoyé aux communes pour présentation aux conseils municipaux et mis en ligne sur Internet via notre site www.ccv.s.fr.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE de ces informations.

N° 484
Délégations exercées par le Président

Le Conseil communautaire est informé des délégations exercées par le Président au titre de la délibération n° 11 du 19 janvier 2004.

- Une convention a été passée en date du 31 mars 2008 avec Madame Ludivine FOURNIER Directrice de l'école élémentaire de Boulton sur Suipe, Madame Dominique VAUCOULEUR enseignante conseillère pédagogique du secteur d'une part, et Monsieur Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe d'autre part, en vue d'un stage de remise à niveau CM1/CM2 du lundi 7 avril au vendredi 11 avril 2008 de 13h30 à 16h30.
(Arrêté n° 2008/32 du 8 avril 2008).
- Une convention a été passée en date du 31 mars 2008 avec Madame Karine HUDZIK Directrice de l'école élémentaire de Bazancourt, Madame DEBATY - JOIGNAUX enseignante à l'école élémentaire de Pomacle d'une part, et Monsieur Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe d'autre part, en vue d'un stage de remise à niveau CM1/CM2 du lundi 7 avril au vendredi 11 avril 2008 de 9h00 à 12h00.
(Arrêté n° 2008/35 du 8 avril 2008).
- Une convention a été passée en date du 7 avril 2008 avec Madame Isabelle SERRI enseignante à l'école élémentaire de Warmeriville d'une part, et Monsieur Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe d'autre part, en vue d'un stage de remise à niveau CM1/CM2 du lundi 7 avril au vendredi 11 avril 2008 de 8h30 à 11h30.
(Arrêté n° 2008/39 du 21 avril 2008).

Le Conseil communautaire est informé des délégations exercées par le Président au titre de la délibération n° 465 du 17 avril 2008.

- Une convention a été passée en date du 2 avril 2008 avec l'ASSOCIATION CEMEA DE PICARDIE 7 rue Henriette Dumuin 80027 AMIENS Cédex, représentée par Monsieur Thierry MALFAIT Directeur Régional, d'une part, et Monsieur Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe d'autre part, pour assurer une unité capitalisable complémentaire (UCC) BP JEPS spécialité Animation Sociale pour Monsieur Anthony DROUET, qui se déroulera à LAON (Aisne) du 16 juin au 20 juin 2008 et du 23 au 27 mars 2009 pour une durée de 70 heures (35 heures en 2008 et 35 heures en 2009), pour un coût total de la formation de 504 €.
(Arrêté n° 2008/40 du 29 avril 2008).
- Une convention a été passée en date du 8 avril 2008 avec l'UNION FRANCAISE DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS (UFCV) 21 rue Dieu Lumière à Reims (Marne) représentée par Monsieur Jean - Claude PHILBERT d'une part, et Monsieur Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, d'autre part, pour assurer la prise en charge d'un stage d'approfondissement animateur faisant partie de la préparation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), de Mademoiselle Virginie LEBRUN pour une durée de 6 jours pour 48 heures de formation qui s'est déroulé du 5 avril au 10 avril 2008 à Thillois (Marne).
(Arrêté n° 2008/41 du 29 avril 2008).

N° 485
Création d'un poste de responsable de site périscolaire -extrascolaire remplaçant
au service " Jeunesse Enfance Education"
(28 pour)

Vu le congé "maternité" suivi d'un congé "parental" de la responsable du site périscolaire - extrascolaire de Warmeriville du service Jeunesse Enfance Education de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe,

Monsieur le Président propose la création d'un poste de responsable contractuel à temps complet à compter du 20 juin 2008 pour une période de trois mois renouvelable une fois pour palier à ces différents congés.

La rémunération est assise sur l'indice brut 398 majoré 362 de la Fonction Publique Territoriale.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE de la création du dit emploi de responsable de site à temps complet du service Jeunesse Enfance Education à compter du 20 juin 2008 pour une durée maximale de six mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55 le lundi 2 juin 2008.